



Rideau Carleton Raceway

Jeudi 10 septembre 2020

Race des chevaux Standardbred		
Date Jeudi 10 septembre 2020	Heure de départ : : 18 h 30	
Vitesse du vent 9	Direction du vent N	
Nombre de courses 10	Inscriptions 83	Paris \$146,829
Épreuves de qualification Aucune		

Conditions météorologiques et de pistes

Courses : Courses 1 à 10 Couvert / Conditions : Rapide.

Officiels de course

Officiel de course principal	Officiel de course associé	Officiel de course associé
Weber, Michael (CAJO)	Frenette, Benoit	Stewart, David (CAJO)

Rapport

Bureau Stephane Brosseau a été autorisé à se retirer d'une course.
Examens de vidéo Aucun
Courses Course 1 Détails : Rien à signaler. / Variante :0 s Course 2 Détails : Examen de la performance du #3, "TASK BAR HANOVER", (Richard Simard), qui a dévié vers l'extérieur dans le dernier droit et il a terminé la course à l'extérieur de la piste. Mr. Simard a déclaré qu'il ne pouvait pas empêcher son cheval de dévier vers l'extérieur. Ronald Charrette (entraîneur) fera les ajustements nécessaires avant le départ. Rien à signaler. / Variante :0 s Course 3 Détails : Rien à signaler. / Variante :0 s

CAJO Rapport officiel des

Course 4

Détails : Rien à signaler. / Variante :0 s

Course 5 – Le meneur du #5, “PASSIONATE PRINCE”, (Jacques Beaudoin), a été déclaré coupable d'avoir enfreint la règle 22.23.03 (b) de la CAJO (action du poignet au-delà de ce qui est acceptable), et s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$200 ainsi qu'une suspension de conduite de trois jours (de 15 au 17 septembre 2020, inclusivement) (#1068852). Rien à signaler. / Variante :0 s

Course 6

Détails : Enquête sur la performance du #9, “STAGE TERROR”, (Darcy Clancy), qui a fait un bris, avant le départ, et il n'est pas arrivé au poteau de remboursement lorsque le juge au départ avait relâché le peloton. Remboursement complet de \$2,388 (Règle de la CAJO 22.03(I)). Le #9 a été examiné par le vétérinaire de la CAJO, après la course, qui l'a trouvé asymptomatique. Rien à signaler.

Vidéo : <https://youtu.be/cJIEDaXFsaW> / Variante :0 s

Course 7

Détails : Nous avons réitéré l'obligation du meneur, lorsqu'il effectue un dépassement, à Darcy Clancy, meneur du #2, “JANS LEGACY”, concernant le fait qu'il fallait ralentir en arrivant devant. Aussi nous avons signalé à Mr. Clancy le fait que sa main devrait rester plus bas que sa tête en tout temps durant la course et qu'il devrait détenir le contrôle de son cheval dans ce temps. Rien à signaler. / Variante :0 s

Course 8

Détails : Examen de la performance du #5, “ORLYS PRIDE”, (Richard Simard), avant le poteau de 1/4 de mille, et pour avoir quitté la course. Le #5 a heurté un pylône et a été à l'intérieur d'un autre. Aucun avantage injuste n'a été obtenu. Aucune infraction. Rien à signaler. / Variante :0 s

Course 9

Détails : Le meneur du #3, “ARRHYTHMOGENIC”, (Daniel St. Pierre), a été déclaré coupable d'avoir enfreint les points (b)(c)(d) de la règle 22.23.03 de la CAJO :

(b) Pour effectuer une action du poignet au-delà de ce qui est acceptable. □

(c) Pour faire en sorte que n'importe quelle partie du fouet soit à l'extérieur des limites des roues du sulky. □

(d) Pour frapper la tige du sulky, ou le cheval sous le niveau de la tige du sulky, dans le dernier droit, et il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de 200\$ ainsi qu'une suspension de conduite de 3 jours (de 15 au 17 septembre 2020, inclusivement) (#1068890). Le #9 a été examiné par le vétérinaire de la CAJO après la course qui l'a trouvé en bon état. Rien à signaler. / Variante :0 s

Course 10

Détails : Examen de la performance du #8, “DELCADO”, (Richard Simard), qui est arrivé en dernière position. Le #8 a été examiné par le vétérinaire de la CAJO, après la course, qui l'a trouvé asymptomatique. Le #8 se qualifie pour la performance (l'entraîneur en a été avisé). Rien à signaler. / Variante :0 s



Réclamations

--

Retraits

Retraits par les officiels de course

6 – Le #6, "WRANGLER CHARM", (accidenté).

Retraits par le vétérinaire

8 – Le #6, "VICTOR D MORGAN", (maladie).

10 – Le #5, "TOWNSHIP GILLIGAN", a été inscrit sur la liste de vétérinaire à court terme (boiteux).

Retraits en raison de température extrême